

Relevé des échanges

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Jeudi
7 mai 2020
14 heures

Relevé des échanges n° 7

Réunion en visioconférence :

- Point sur l'activité des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-192
- Audition de M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse2

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence de
M. Bruno Studer,
*Président***

La commission des affaires culturelles et de l'éducation s'est réunie le jeudi 7 mai 2020, à 15 heures, en visioconférence.

• *Le premier point de l'ordre du jour est consacré à l'activité des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-19.*

Cet échange ne fait pas l'objet d'un compte rendu écrit. Les débats sont accessibles sur le portail vidéo du site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9022268_5eb3f65b4e2d3.commission-des-affaires-culturelles-et-de-l-education--point-sur-l-activite-des-groupes-de-travail--7-mai-2020

• *La commission procède ensuite à l'audition, dans le cadre des travaux de la commission et des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-19, de M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ⁽¹⁾.*

M. Bruno Studer, président. Depuis la mi-mars, nos travaux se focalisent sur la gestion des conséquences de la crise sanitaire. Dans ce cadre, il était important de pouvoir échanger avec vous, M. le ministre, sur les sujets qui relèvent de vos attributions et recourent les compétences et préoccupations de notre commission, dont l'un des groupes de travail est consacré au sport et à la vie associative.

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Mon propos liminaire portera sur les actions que nous portons depuis deux mois en direction de trois grands secteurs percutés par la crise du coronavirus.

Premier secteur : la vie associative. La crise et le confinement ont eu de fortes incidences sur toutes les structures de droit privé, y compris les associations puisqu'elles ont dû suspendre 80 à 90 % de leurs activités. Outre les effets sur le lien social, se pose la question de la survie des associations. Il nous a paru important de garantir, dès le début, que les mesures à destination des entreprises s'appliqueraient aux associations, qui ont ainsi bénéficié de l'accès au chômage partiel simplifié, au fonds de solidarité, au prêt garanti par l'État (PGE) et au report de charges et de loyers. J'ai annoncé il y a deux semaines que l'État maintenait l'ensemble des subventions prévues, y compris pour des projets annulés du fait du confinement. Pour celles qui ont maintenu des actions de solidarité et d'aide alimentaire, il s'agissait aussi d'éviter le risque de carence de bénévoles, les plus de 70 ans, qui en représentent plus du tiers, ayant été invités à rester chez eux. C'est la raison pour laquelle nous avons constitué la réserve civique : 300 000 Français l'ont rejointe, dont 100 000 engagés dans des missions de solidarité d'associations ou de collectivités locales. Elle sera maintenue et enrichie de nouvelles missions pour répondre aux enjeux du déconfinement : port de repas aux malades isolés dans des hôtels, confection et distribution de masques pour le grand public.

Deuxième secteur : la jeunesse. L'incidence de la crise sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie des jeunes nous a conduits à annoncer une prime exceptionnelle de 200 euros pour les plus touchés : étudiants ayant perdu leur stage ou leur emploi, étudiants ultramarins isolés et ne pouvant se reposer sur une solidarité familiale de proximité, jeunes

(1) http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9022268_5eb3f65b4e2d3.commission-des-affaires-culturelles-et-de-l-education--point-sur-l-activite-des-groupes-de-travail--7-mai-2020

dans la précarité. Cette aide bénéficiera à 800 000 jeunes, pour moitié des étudiants auxquels elle sera versée début juin. Les non-étudiants la recevront autour du 15 juin. Nous réfléchissons aussi aux réponses à apporter à la question des vacances et des colonies après le déconfinement, alors que les jeunes auront vécu deux mois d'isolement chez eux, parfois dans des conditions très difficiles. Je salue d'ailleurs leur mobilisation, à l'âge où l'on a envie de sortir, de voir ses amis et de se construire. Ils ont été exemplaires, ce qui rend plus nécessaire encore la possibilité de changer d'air si les conditions sanitaires le permettent. Nous préparons donc, avec Jean-Michel Blanquer, un été apprenant, culturel et d'évasion, sous réserve de l'appréciation des autorités de santé. Des annonces globales seront faites le 2 juin mais nous travaillons déjà à plusieurs scénarios comme le dispositif « École ouverte », qui permettra à certains élèves de rattraper les cours manqués pendant le confinement, auquel nous pourrions adjoindre des activités périscolaires, notamment culturelles, puisque le Président de la République a insisté sur l'engagement des artistes auprès des enfants. Nous pourrions aussi organiser des micro-séjours, sous un format de scoutisme et à l'échelle régionale pour limiter la mobilité. Nous réfléchissons avec les acteurs de l'éducation populaire à des solutions pour les colonies de vacances, si elles sont possibles. Un groupe de travail se réunit tous les jeudis au ministère.

Troisième secteur : l'engagement civique. 58 000 jeunes étaient en mission de service civique quand a été décrété le confinement. Une bonne moitié a pu poursuivre sa mission, lorsqu'elle était rattachée à des organismes qui n'ont pas eu à fermer. Les autres ont dû être arrêtées, comme par exemple celles des 12 000 jeunes accueillis dans des établissements scolaires. Les jeunes concernés ont été invités à s'inscrire sur la plateforme de la réserve civique. Le SNU, le service national universel, a réuni 2 000 jeunes l'an dernier et est entré dans sa deuxième étape de montée en puissance. Le confinement est intervenu lors des inscriptions pour la session 2020, qui devait débiter fin juin. Ce dispositif est maintenu, mais il commencera par la mission d'intérêt général et le séjour de cohésion aura lieu dès que les conditions sanitaires le permettront – nous visons l'automne.

La crise aura eu pour effet positif le déploiement d'un formidable élan de solidarité, au travers de la réserve civique, des applaudissements aux fenêtres pour saluer ceux qui sont en première ligne, de la préparation de repas pour les soignants par les restaurateurs qui ont dû cesser leur activité, de l'organisation d'une solidarité de voisinage et du quotidien. Par-delà les clivages politiques, nous partageons tous cette conviction que la France a besoin d'une société de l'engagement, déployé au service de l'intérêt général. La période est riche d'enseignements et a de quoi nous rendre optimistes.

Mme Fabienne Colboc, co-animatrice du groupe de travail sport et vie associative. Souvent en première ligne, les associations de solidarité et d'entraide ont su mobiliser leurs bénévoles ou salariés, ainsi que les jeunes en service civique, dans des conditions parfois difficiles. Il y a également eu des initiatives citoyennes, notamment relayées par la réserve civique. Malgré tout, la grande majorité des associations sont à l'arrêt et toutes attendent avec impatience de relancer leurs activités et retrouver leurs adhérents, leurs bénévoles et leurs publics, tout en garantissant la sécurité de tous.

Leurs dirigeants évaluent positivement les mesures économiques structurelles ainsi que les mesures fonctionnelles pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Des préoccupations persistent. La revalorisation de dispositifs de mécénat et de l'engagement bénévole sera un enjeu majeur, d'autant que l'effet des mesures de soutien pourrait s'estomper : la fragilité accrue des milieux associatifs appelle une action de plus long terme. Est-il concevable d'abonder plus fortement le Fonds pour le développement de la vie

associative (FVDA), et de flécher des crédits supplémentaires ? L'attente de sécurisation du versement des subventions de l'État et des collectivités est forte.

Par ailleurs, le label « Vacances apprenantes » s'appliquera-t-il aux colonies de vacances ?

M. Régis Juanico. Pendant le confinement, les bénévoles seniors ont été remplacés par des actifs en chômage partiel, qui devront reprendre progressivement le travail. Les seniors disposeront-ils de toutes les garanties sanitaires lorsqu'ils reprendront leur action de lutte contre la précarité et la pauvreté ?

Certains collèges départementaux pourraient se réunir fin mai dans le cadre de la campagne d'attribution du FDVA, doté de 25 millions. Outre les critères d'attribution habituels, ne faudrait-il pas ajouter un critère d'urgence pour les associations les plus en difficulté de trésorerie, donc transformer le FDVA en fonds d'urgence ?

À quand la circulaire du Premier ministre relative au maintien des subventions des associations ?

M. Frédéric Reiss. Cette crise bouleverse nos vies. Plus que jamais, l'engagement et la solidarité nous permettront de surmonter les difficultés. Alors que les associations sont le ciment de nos sociétés et créent un lien intergénérationnel irremplaçable, le champ associatif sera sans doute en ruines. Nous vous engageons à concrétiser les mesures annoncées, pour rassurer les bénévoles qui font un travail extraordinaire.

Plusieurs députés LR ont demandé la prolongation jusqu'en septembre des missions des volontaires en service civique. Qu'en pensez-vous ? Nous avons appris qu'il était porté de sept à onze mois pour les Européens venant en France, je vous en remercie. Pouvez-vous nous éclairer sur les relations franco-allemandes en matière de jeunesse ? L'avenir de l'OFAJ, l'Office franco-allemand pour la jeunesse, requerra une attention particulière tant les relations entre nos deux pays se sont tendues avec cette crise, du fait de la fermeture unilatérale des frontières par nos voisins.

Mme Maud Petit. Le certificat de participation à la journée de défense et de citoyenneté (JDC), qui a été reportée, sera-t-il requis pour valider le baccalauréat ?

Qu'en est-il du statut des bénévoles ?

Outre la belle annonce du versement de 200 euros aux jeunes de 18 à 25 ans, un gel du loyer en résidence CROUS est-il envisageable, en particulier pour les étudiants ultramarins ?

Certaines associations, dont la Croix-Rouge, regrettent la gestion contractuelle des jeunes en service civique : ceux qui étaient engagés dans une cause particulière n'ont pu aider d'autres associations avant d'avoir signé un avenant, d'où trois semaines d'incertitude.

Mme Sandrine Josso. Les associations culturelles qui font vivre nos territoires sont largement touchées. Je demande moi aussi un abondement complémentaire du FDVA. Il serait normal que l'État prenne sa part alors que des régions ont créé des fonds d'urgence. Comment seront répartis les 25 millions destinés aux associations qui apportent une aide alimentaire ? Y aura-t-il un critère de priorité, comme le nombre de bénéficiaires ? Les étudiants qui bénéficient des APL ou ont perdu leur emploi ou leur stage, auxquels sont réservés les 200 euros, ne représentent qu'une partie des étudiants précaires. Comment

permettre aux autres, et plus largement aux jeunes, notamment les boursiers, de bénéficier de dispositifs de solidarité ?

Mme Béatrice Descamps. Un cadre sera-t-il fixé aux municipalités qui organiseraient des activités durant l'été ? Des accueils pour adolescents pourront-ils rouvrir pour des groupes de moins de dix personnes ? Quelle réponse apporter aux associations qui ont prévu des sorties à l'automne ? Doivent-elles les annuler en dépit des engagements financiers ?

M. Michel Larive. Le coût du SNU était exorbitant au regard de ses effets limités, sa durée ne permettant pas d'approfondir les thèmes abordés, d'identifier les difficultés de certains participants ou de rattraper les inégalités. Affecter les jeunes concernés à la solidarité est une bonne chose, mais je propose que le SNU soit annulé totalement ou en partie cette année et que ses fonds soient réorientés vers les colonies de vacances, ce qui n'empêcherait pas les jeunes gens de faire action de solidarité. Bien organisées, les colonies peuvent favoriser le brassage social et la mixité et être un espace d'émancipation individuelle et d'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté. Que pensez-vous de cette proposition ?

Mme Marie-George Buffet. Une fois encore, nos compatriotes, et parmi eux les bénévoles, ont fait preuve de générosité, de solidarité et d'engagement. Les associations qui ont dû arrêter leur activité vont manquer de trésorerie, il est donc nécessaire de transformer le FDVA en fonds d'urgence. Il faudrait aussi donner aussi un coup de pouce au bénévolat. Une campagne d'information à destination des familles sera indispensable à la rentrée. Les associations qui placent des enfants dans des familles d'accueil pour des vacances pourront-elles le faire cet été ?

M. le secrétaire d'État. Nous n'avons pas attendu cette crise pour valoriser le bénévolat et encourager l'engagement, même s'il faut sans doute aller plus loin. Beaucoup ont insisté sur une part sombre de la population française qui serait révélée à la faveur de la crise, mais une part lumineuse a massivement émergé, en matière de résilience et d'engagement. L'objectif est de faire durer cet engagement et de l'insérer structurellement dans la vie de la Nation. S'agissant de l'éducation, je suis très favorable au renforcement de l'engagement dans les écoles, comme nous avons commencé à le faire avec les éco délégués. Nous pourrions aussi nous inspirer du *community service* à l'anglo-saxonne, le bénévolat sur le temps scolaire pouvant conditionner l'obtention du baccalauréat ou du brevet. Dans le cadre du travail, il est également de l'intérêt des entreprises et des salariés que nous allions plus loin dans la possibilité offerte de s'engager bénévolement et de la valider pour la progression des carrières.

Le cahier des charges du label « Vacances apprenantes » est en cours de définition, il pourra être respecté par les colonies de vacances.

C'est à saluer, nombre de bénévoles âgés ont continué à s'engager durant la crise, par exemple dans l'accompagnement par téléphone dans le cadre de la réserve civique ou dans le soutien scolaire à distance. Après le déconfinement, la réserve civique permettra un engagement – notamment des actifs – à la carte, quelques heures par semaine.

S'agissant du FDVA, le calendrier fixé sera tenu et les délais d'attribution des subventions aux associations seront aussi brefs que possible. Les mesures prises en faveur des associations depuis le début de cette crise, comme l'accès au chômage partiel, qui permet le maintien des emplois, constituent déjà un fonds d'urgence. Le fonds de solidarité sera étendu

aux associations qui ont au moins un salarié, indépendamment de l'assujettissement à un impôt commercial.

La circulaire interministérielle sur le maintien des subventions de l'État pour les associations a été signée ce matin par le Premier ministre et sera publiée.

Toutes les missions de service civique n'ont pas été suspendues : les jeunes qui ont poursuivi leur mission, quitte à la faire évoluer, ont perçu leur indemnité ; ceux qui ont choisi de la suspendre la reprendront à la fin du confinement, en la prolongeant, et percevront à nouveau leur indemnité. Je ne suis pas certain qu'il faille prolonger toutes les missions en cours : outre que cela retarderait ou annulerait le recrutement de nouveaux jeunes, que beaucoup attendent depuis des mois, le coût serait de 140 millions. Des discussions sont en cours, je suis très sensible à votre interpellation.

La coopération franco-allemande est malheureusement touchée par l'annulation de nombreux séjours. Avec l'OFAJ, nous souhaitons que des mobilités puissent s'organiser le plus rapidement possible. Les acteurs pédagogiques ont fait preuve d'une grande inventivité, notamment via le numérique. Le Fonds citoyen franco-allemand, doté d'un million d'euros, bientôt deux, finance des initiatives citoyennes d'associations ou de particuliers. Nous avons choisi de maintenir son lancement car nous croyons profondément que nous avons besoin de liens, au sein de notre pays comme en Europe et avec l'Allemagne. Des projets, y compris à distance, peuvent être déposés jusqu'en juin.

Les 350 000 jeunes qui devaient passer leur JDC pendant le confinement pourront avoir leur baccalauréat sans la rattraper.

Le gel des loyers dans les foyers CROUS est étudié par Frédérique Vidal. Je ne peux donc pas prendre d'engagement. La plus grande attention est portée à la situation économique des jeunes. La prime versée aux familles modestes, bénéficiaires de minima sociaux, a représenté 150 euros par famille, avec un supplément de 100 euros par enfant à charge, dont 350 000 jeunes majeurs qui recevront aussi celle de 200 euros.

Après deux semaines de réserve de l'administration, nous avons clarifié l'évolution des contrats des jeunes en service civique.

Les associations culturelles nécessitent un accompagnement et un soutien très forts. Le ministre de la Culture et moi-même échangeons régulièrement avec la présidente de la Confédération des fédérations et associations de culture et de communication. Nous avons annoncé des annulations de charges pour les associations de ce secteur et du tourisme, que nous continuerons à accompagner.

La prime jeunes n'est corrélée aux APL que pour les non étudiants, dans un objectif d'efficacité : toucher le plus grand nombre, puisqu'ils sont dans les fichiers, et leur verser la prime automatiquement pour limiter les cas de non-recours. Évidemment, les bourses, les APL et les minima sociaux sont maintenus pendant le confinement.

Les accueils de loisirs rouvriront le 11 mai. Un protocole sanitaire adapté leur permettra de recevoir des groupes de douze personnes. Autre mesure forte : nous verserons en 2020 les mêmes fonds que ceux versés par la CAF en 2019 aux associations qui gèrent des accueils de loisirs, alors qu'ils auront accueilli beaucoup moins d'enfants.

Je ne suis pas en mesure de répondre à votre question sur l'organisation de voyages scolaires à l'automne. J'ai déjà hâte que nous puissions annoncer ce qui sera possible cet été.

Le SNU n'est ni une colonie de vacances ni le bain ! Son budget pour 2020 est de 30 millions, ce qui n'a rien de mirobolant. Les fonds publics dédiés au soutien des colonies de vacances allant très au-delà, il n'est pas besoin de vases communicants.

L'information est un enjeu essentiel pour rassurer les familles. Nous travaillons à rendre aussi claires que possible les consignes sanitaires pour d'éventuels séjours collectifs comme pour le bénévolat.

Je ne verrais aucun inconvénient à ce que le budget du FDVA augmente. C'est une piste. Je travaille avec la Caisse des dépôts, France Active et la Banque des territoires pour construire le plan global du rebond associatif. Je suis ouvert à toutes les contributions et bonnes volontés.

M. François Cormier-Bouligeon. Notre suggestion d'intégrer les activités physiques et sportives comme solution permettant la rentrée progressive dans les écoles a été retenue par Jean-Michel Blanquer, qui a étendu cette possibilité aux activités culturelles dans le cadre du dispositif 2S2C – « sport, santé, civisme et culture », dont l'intérêt tiendrait dans la diversité des activités proposées aux élèves et dans le partenariat entre les enseignants, les étudiants et les acteurs associatifs. Où en est la réflexion ?

Mme Michèle Victory. Quelle est la situation des Maisons des jeunes et de la culture (MJC) ? Comment les associations culturelles et sportives peuvent-elles se mobiliser pour les 2S2C, dans une perspective de réduction des inégalités sociales et territoriales ?

M. Pierre-Yves Bournazel. Je suis très heureux des annonces relatives aux jeunes en situation de précarité. Le service civique et l'engagement intergénérationnel permettront de construire les solidarités du monde de demain. Le décroisement social et culturel aura toute son importance.

M. Laurent Garcia. Le calendrier et le dispositif du SNU seront-ils adaptés pour permettre à chaque jeune qui le souhaite de s'engager au service de la collectivité ? Pouvez-vous revenir sur les réunions du jeudi de votre ministère avec l'éducation populaire ?

Mme Sandrine Mörch. De fabuleuses ressources humaines sont sorties de l'anonymat grâce à la crise sanitaire et nous avons changé de regard sur les solidarités citoyennes et associatives. Alors que nous avons longuement débattu de la nécessité d'abonder la mission « Sport, jeunesse et vie associative » et voté l'élaboration d'un rapport sur la situation budgétaire des associations, notre amendement au PLF 2 visant à rappeler cette nécessité a été rejeté. Tout le monde comprend que les associations rapportent plus qu'elles ne coûtent. Comment aller plus loin dans ce calcul du retour sur investissement ?

Mme Sophie Mette. Le budget supplémentaire 2020 pour le service civique permet de financer 2 000 missions de huit mois, loin des 15 000 nouveaux postes créés chaque année entre 2015 et 2017. Ne craignez-vous pas que la dynamique fédérative autour de ce dispositif soit cassée par la crise sanitaire et le PLF 2021, ce qui aurait aussi pour effet d'entacher les effets du SNU, alors que le service civique aura toute sa place pour participer à la lutte contre le Covid-19 ? Que pensez-vous des demandes pour un retour des emplois aidés ?

M. Cédric Roussel. Envisagez-vous des passerelles entre le SNU et la plateforme jeuxaider.gouv.fr ? La tranche d'âge pour participer au SNU pourrait-elle être étendue ?

M. le secrétaire d'État. Le sujet des 2S2C me tient à cœur car il implique des associations et l'éducation populaire, et parce que j'ai la conviction que ce temps à part de la reprise scolaire d'ici à l'été peut être le laboratoire de solutions et d'une nouvelle organisation que nous pourrions pérenniser. Ces 2S2C, à la main des communes mais avec un soutien financier de l'Éducation nationale, commenceront le 11 mai, sur le temps scolaire.

Les MJC, dont certaines avaient commencé à se réinventer avant la crise, seront au cœur du rebond associatif et du lien social. Beaucoup ont gardé un lien avec les jeunes, pour leur permettre de passer ce moment le moins difficilement possible.

Je crois profondément au lien entre service civique et engagement intergénérationnel. Le lien avec les aînés a d'ailleurs été une priorité dans la réorientation de certaines missions de service civique. 20 000 jeunes ont été mis à disposition des collectivités locales et d'associations. Cette crise nous enseigne beaucoup sur l'intergénérationnel, dont la dimension associative est nécessaire. J'organiserai une coalition d'acteurs, avec des associations, le service civique mais aussi des entreprises, y compris de la *Silver Économie*. D'autant qu'à la faveur de cette crise, nombre d'entreprises se sont interrogées sur leur rôle social.

Les missions d'intérêt général du SNU commenceront le 4 juillet, pour tenir compte du calendrier scolaire. Si une autre décision était prise concernant les lycées, nous pourrions peut-être anticiper. Par ailleurs, il y a beaucoup de liens à faire entre les missions d'intérêt général du SNU et la réserve civique. C'est d'ailleurs le même système d'information qui nous permettra de proposer des missions aux jeunes. Je travaille avec les associations d'élus autour de cet enjeu. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'étendre l'âge d'accès, les jeunes de plus de 18 ans pouvant s'engager via la réserve civique.

S'agissant du soutien à la modernisation des associations, je recevrai ce soir le rapport de Mme Racon-Bouzon et M. Heidsieck sur les alliances stratégiques au niveau local. Et s'il est vrai qu'il faut surtout dire ce que les associations rapportent, quand j'ai cité devant vous des chiffres fournis par les Restos du cœur, ils ont été mal compris.

Je ne pense pas que le service civique connaîtra un ralentissement : les jeunes ont plus envie de s'engager et nous sommes déterminés à continuer son développement, même si j'attache une grande importance à ce que la qualité des missions et la non-substitution à l'emploi président à toute augmentation du nombre de jeunes.

Mme Danièle Cazarian. La réouverture progressive des écoles et la reprise des apprentissages fondamentaux le 11 mai éviteront le décrochage de certains enfants. Comment s'organiseront les « Vacances apprenantes » de cet été, notamment pour les enfants en situation de handicap dont bon nombre ne pourront pas participer à la rentrée progressive de mai ?

Mme Sylvie Tolmont. La récente enquête de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sur la phase de préfiguration du SNU, assez critique, pointe un encadrement surdimensionné et fortement militarisé, un coût élevé, un contenu de séjour de cohésion incohérent et mal perçu par les jeunes, un objectif de brassage social non atteint. Ne serait-il pas plus utile de rediriger les crédits vers des services publics ? Un renforcement du service civique est-il envisageable ?

Mme Céline Calvez. Quel élan retiendriez-vous comme le plus symbolique de notre capacité de dépassement et de notre solidarité ? Comment évaluer cette solidarité, sur le plan social et sociétal ? Disposez-vous d'outils de mesure permettant d'affirmer le poids des associations, du bénévolat et de l'entraide ?

M. Sébastien Nadot. L'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'OFQJ, accompagne des milliers de jeunes de 18 à 35 ans. Vous siégez à son conseil d'administration et avez formulé un projet très ambitieux au service de missions d'insertion, de premier emploi, de mobilité étudiante et de volontariat en service civique – actuellement en suspens. Pour le renforcer, ne faudrait-il pas lui conférer le statut d'organisation internationale au service de la jeunesse, à l'instar de l'OFAJ ?

Mme Jacqueline Dubois. Quel sera le rôle précis des associations dans le déconfinement ? Qui sollicitera les bénévoles au bénéfice des personnes en quarantaine ? Comment mieux informer les associations et les maires sur les 2S2C ?

M. Stéphane Claireaux. Le confinement met en évidence les inégalités dans les parcours d'éducation, que l'école a le devoir de combler. Durant la période scolaire, les enseignants déploient une énergie formidable pour rendre accessibles tous les savoirs, mais les écarts se creusent durant les vacances. Comment s'organiseront les « Vacances apprenantes » ? Comment les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire prendront-ils le relai dans ce dispositif, tout en préservant le temps de repos dont ont besoin les jeunes ?

Mme Béatrice Piron. De belles initiatives bénévoles de soutien scolaire à distance ont vu le jour. Alors que tous les enfants ne pourront pas retourner à l'école le 11 mai, est-il possible de mettre en place un système de tutorat entre parents ? Certains personnels des EHPAD et des résidences autonomie souffrent aussi d'un manque de soutien physique et sont demandeurs d'un accompagnement à distance.

Mme Cécile Rilhac. Des organisations et des collectifs d'associations disposent de résidences d'ordinaire dédiées aux colonies de vacances, dans lesquelles des élèves ou des familles pourraient être accueillis par petits groupes pour bénéficier d'une scolarité et de 2S2C, mais aussi s'oxygéner.

M. Pierre-Alain Raphan. Pourrait-on demander le déblocage des budgets Erasmus et Erasmus+ de 2021, qui s'élèvent à 3 milliards, pour créer un fonds de solidarité au service des associations sportives, culturelles et solidaires ? Nous sommes prêts à nous unir à vous pour mener ce combat, car impossible n'est pas français et encore moins Gabriel Attal !

Mme Sylvie Charrière. Le maillage territorial est inégal et certains quartiers, notamment en Seine-en-Denis, ne bénéficient pas d'associations d'aide alimentaire ou aux devoirs. Or dans les cités éducatives des quartiers très défavorisés, les associations de médiation sociale, d'aide aux devoirs ou de citoyenneté facilitent la continuité éducative. Comment faire pour que les moyens supplémentaires déjà accordés servent aussi aux publics que nous ne parvenons pas à toucher ?

M. le secrétaire d'État. 250 000 élèves ont participé aux dispositifs « Vacances apprenantes » à Pâques. Pour cet été, nous ne savons pas encore ce qui sera possible en matière de mobilité, mais nous préparons tous les scénarios, sous la forme d'une fusée à trois étages : le dispositif École ouverte, que nous pourrions ouvrir aux lycées professionnels pour toucher plus de jeunes, dont nous voulons améliorer la qualité des activités culturelles et

sportives et qui se déploiera quelle que soit la situation, avec un objectif de 400 000 enfants contre 70 000 l'an dernier ; des micro-séjours similaires à du scoutisme, dans la région de résidence mais dans un cadre champêtre et dépaysant ; les colonies de vacances classiques, avec un renforcement éducatif et des financements dédiés par l'Éducation nationale.

Pour mieux informer les associations, notamment quant aux 2S2C et à leur financement national, le point d'entrée doit être les collectivités locales et les maires.

S'agissant de l'étude de l'INJEP, j'ai indiqué d'emblée que la phrase de préfiguration du SNU visait à définir la meilleure organisation pour un service national qui concernera à terme 800 000 jeunes. Nous assumons le choix pragmatique d'avoir commencé à petite échelle, avec 2 000 jeunes, un encadrant pour cinq jeunes et une évaluation confiée à des chercheurs et des sociologues indépendants. Cette étude valide les orientations et les objectifs du SNU, comme la mixité sociale. La seule différence entre la cohorte sélectionnée et la jeunesse en général est une surreprésentation des jeunes issus d'une famille militaire. Plusieurs recommandations de l'étude guident les évolutions. Notre pays a besoin de commun et de cohésion. Le SNU est un outil supplémentaire.

Au titre des enseignements symboliques de cette crise, je citerai la solidarité d'hyperproximité et de voisinage. Il ne s'agit pas uniquement d'aller faire des courses ou de confectionner des maques pour ses voisins : le peuple français retrouve ce qu'il a en commun et la nécessité d'être résilient collectivement.

Je souhaite que les activités de l'OFQJ puissent reprendre le plus vite possible, tant je crois à la mobilité des jeunes. Grâce à l'impulsion de sa secrétaire générale, les jeunes français au Québec et les jeunes québécois en France se sont engagés au service de leur pays d'accueil temporaire. C'est un très beau signal. Je regarderai ce qui peut être fait concernant le statut d'organisation internationale.

Il y a quelques mois, j'avais réuni toutes les associations de mentorat et de tutorat. Ce collectif a trouvé tout son sens avec cette crise, puisqu'il s'est mobilisé pour venir en soutien aux enfants qui en avaient besoin dans le cadre de la continuité pédagogique. J'étudierai avec beaucoup d'intérêt ses propositions pour développer le mentorat.

La mise à disposition de locaux d'associations d'éducation populaire pour accueillir des familles est une perspective intéressante, que je suis prêt à étudier.

Je retiens aussi l'idée de réorienter les fonds européens disponibles, et j'interrogerai Amélie de Montchalin et la Commission. L'amélioration du recours des associations aux fonds européens est l'un de mes objectifs. Je travaille, avec la CDC, à une avance de trésorerie des associations s'étant vu notifier une subvention.

Nous nous reposons beaucoup sur les associations pour faire du lien et assurer la continuité pédagogique et l'aide sociale d'urgence, mais la présence associative est très faible dans certains territoires. Il faut saluer les collectivités locales qui agissent seules, mais l'objectif est de développer la présence associative partout. Cela peut passer par les jeunes eux-mêmes. Nous avons ainsi dédié un budget conséquent à Unis-Cité pour faire la promotion du service civique et de l'engagement associatif dans les quartiers. Il convient aussi de développer des dispositifs insuffisamment connus, comme le Corps européen de solidarité qui dédie un million d'euros aux jeunes français qui veulent monter des projets d'intérêt général dans leur territoire.